



LA SENTINELLE
Gymnase Robert Sallaz
Rue Albert Curioz
74100 Annemasse

e-mail : lasentinelle74@orange.fr

Fédération française de
gymnastique
Agrément Jeunesse et Sport
n°9605
Siret 383061470000027
APE 9312Z
Site : www.gym-annemasse.com

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB DE LA SENTINELLE ANNEMASSE

Le présent règlement définit les modalités de fonctionnement du club de gymnastique de la Sentinelle Annemasse.

Il s'applique à tous ses membres, dans toutes les sections et sur tous les sites (au gymnase et aux compétitions) Le licencié et son représentant légal s'il est mineur, reconnaissent lors de l'adhésion, avoir pris connaissance et accepté de se conformer au présent règlement.

1 INSCRIPTION

L'inscription du gymnaste sera validée lorsqu'il aura remis son dossier complet et acquitté la cotisation annuelle.

Le prix de la cotisation est fixé par le comité chaque début de saison. Elle peut être réglée en une ou plusieurs fois mais en aucun cas remboursable pour quelque motif que ce soit.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU ILLISIBLE SERA REFUSE

Le dossier d'inscription est complet lorsqu'il comporte :

- La fiche d'inscription dûment complétée
- Le règlement intérieur signé par le gymnaste et son représentant légal
- Le règlement de la cotisation (possibilité de faire 1, 2 ou 3 chèques)
- Un certificat médical datant de moins de 3 mois ou le questionnaire médical
- Le chèque de « caution stage » pour les gymnastes en groupe compétitions fédérale A et A1 et +
- Le protocole compétitif signé pour toutes les gymnastes en groupe compétition.

Sur la feuille d'inscription, **une adresse e-mail des parents devra être indiquée** afin que le club puisse vous envoyer les communications par e-mail au lieu de les imprimer sur papier.

L'application **WhatsApp** sera fortement recommandée pour les mêmes raisons que celles invoquées ci-dessus

Merci de signaler à l'entraîneur tout changement d'adresse e-mail et de numéro de téléphone, afin de faciliter la communication.

2 FONCTIONNEMENT DES COURS

Les parents doivent s'assurer que l'entraîneur est présent au gymnase avant de laisser son enfant et s'engage à le récupérer à l'heure, en fin de séance. Les gymnastes ne sont plus sous la responsabilité du club dès la fin du cours.

Les parents déposent et récupèrent leur enfant à la porte du gymnase sauf pour la section baby-gym, où les parents doivent accompagner leur enfant au vestiaire.

L'entraîneur viendra chercher les enfants à la porte d'entrée du gymnase et descendra avec eux jusqu'aux vestiaires.

Seuls les adhérents et les entraîneurs sont autorisés à accéder aux vestiaires et à la salle de gym, excepté pour la section baby gym.

Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans le gymnase durant les entraînements et ne pourront donc pas assister aux séances.

Les cours ont lieu selon le calendrier scolaire français de septembre à fin juin : PAS DE COURS les jours fériés ni pendant les vacances scolaires exceptés les stages proposés par l'entraîneur pour les sections compétitions.

Aucune affaire ne devra être laissée dans les vestiaires. En cas de perte ou de vol, le club décline toute responsabilité.

Un espace à l'intérieur de la salle de gym, avec des casiers de rangements, est réservé pour poser les affaires des gymnastes.

Avoir un sac pour ranger ses affaires.

Le club se réserve la possibilité de modifier ou d'annuler un créneau d'entraînement en cas de nécessité. Si un cours est annulé (maladie de l'entraîneur, compétition, jours fériés, ...), aucun remboursement ne sera fait, toutefois le club fera son possible pour assurer son remplacement.

3 ENTRAÎNEMENTS

Le gymnaste doit être à l'heure et participer activement aux entraînements.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'entraîneur se réserve le droit de ne pas accepter le gymnaste durant le cours.

L'assiduité aux entraînements est fortement recommandée.

Toute absence ou retard doit être annoncé à l'entraîneur avant le début du cours :

3 absences non justifiées ou non excusées = exclusion du club

Pour une absence consécutive à une blessure ou une intervention chirurgicale, il sera exigé un certificat médical autorisant la reprise de l'entraînement et de la compétition pour les gymnastes qui en font.

Une **tenue de sport correcte** (short ou legging/tee-shirt) **ou un justaucorps est obligatoire** pour les entraînements.

Les gymnastes doivent être en chaussons ou pieds nus.

Les **cheveux doivent être correctement attachés**.

Pas de port de bijou, ni de faux ongles ou ongles longs !

Les chewing-gums et bonbons sont interdits durant les entraînements et les compétitions.

TOUT MANQUEMENT A CE POINT DU REGLEMENT ENTRAÎNERA UNE EXCLUSION DU COURS.

Prévoir une gourde ou une bouteille d'eau.

4 COMPORTEMENT

La politesse et le respect sont de rigueur envers le gardien du gymnase, les entraîneurs, les bénévoles et les autres gymnastes.

Respecter et accepter les faiblesses et les points forts de ses camarades et leurs différences.

Respecter le matériel utilisé et le ranger en fin de séance.

Eteindre les téléphones portables pendant les entraînements. Il est déconseillé d'amener des objets de valeur lors des entraînements. **Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol**

La prise de photo ou de vidéo est strictement interdite durant les entraînements.

Les gymnastes manquant de motivation et ne respectant pas les consignes pendant les cours seront sanctionnés par des avertissements. Au bout de 3 avertissements, le gymnaste sera exclu du groupe, sans remboursement possible et sa place sera libérée pour un enfant sur liste d'attente.

Toute attitude incorrecte, dangereuse ou irrespectueuse ne saurait être tolérée de la part d'un gymnaste, d'un parent ou tout autre personne présente au gymnase ou sur les sites de compétitions. Des sanctions immédiates comme l'exclusion du cours pourront être prononcées par l'entraîneur ou le responsable du comité.

5 DROIT A L'IMAGE

Le club peut être amené à réaliser des photos et vidéos durant les différentes manifestations de l'année (fête du club, compétitions, stages, entraînements...) afin d'illustrer les activités du club.

Ces photos et vidéos peuvent être utilisées pour la réalisation de brochures, diffusion à la presse, réseaux sociaux du club et sur le site internet du club.

Toute personne s'opposant à ce que son enfant soit photographié ou filmé, devra le signaler obligatoirement par écrit au club.

Les photographies et les films recueillis, tout au long des cours ou des différentes manifestations (telles que les compétitions, stages, entraînements, défilés, fête du club, etc), par l'association « LA SENTINELLE » sont nécessaires au développement et à la promotion médiatique des disciplines représentées par l'association concernée et ne seront pas utilisés à des fins commerciales. Ils feront l'objet d'un traitement informatique et seront destinés à la diffusion sur notre site internet, nos réseaux sociaux ainsi que dans les brochures (Guide des Sports, etc.) ou encore dans les journaux locaux (Le Dauphiné, etc.)

Des photographies ou films des gymnastes seront éventuellement pris par des photographes professionnels et seront destinés à la revente aux familles des gymnastes sous forme de simples photos, de calendriers, etc.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, nous solliciterons l'autorisation des responsables légaux de l'enfant au moyen d'un formulaire « droit à l'image » à remplir lors de l'inscription de l'enfant.

Les responsables légaux de l'enfant seront informés des différents événements tout au long de l'année. Tout changement de décision quant au droit à l'image de l'enfant devra être signifié au club par e-mail à l'adresse suivante : lasentinelle74@orange.fr

Sauf mention contraire, c'est la décision indiquée sur ledit formulaire « droit à l'image » qui sera appliquée.

6 GROUPES COMPETITION

L'inscription en groupes compétitions (fédérales B, A, A1 et +) implique certains engagements :

- **Présence assidue** des gymnastes aux entraînements hebdomadaires afin de suivre au mieux les programmes et permettre une organisation efficace.
Si des absences non justifiées sont répétées, l'entraîneur pourra à tout moment, avec l'accord du président, décider de transférer le gymnaste dans un groupe loisirs.
- **Présence obligatoire à chaque compétition par équipe** (le calendrier des compétitions est transmis en début de saison) sauf certificat médical ou cas de force majeure (maladie, deuil, blessure) afin de ne pas léser les coéquipières.
Si le responsable légal du gymnaste est dans l'impossibilité d'assurer le trajet à une compétition, se rapprocher au plus tôt de l'entraîneur et/ou des autres parents pour permettre au gymnaste d'être présent.

Pour rappel : L'absence d'une gymnaste peut entraîner l'élimination de toute l'équipe.

Nous vous rappelons également que les engagements compétitifs sont payés par le club et ne sont pas remboursés en cas de forfait.

Le club se réserve le droit de ne plus accepter votre enfant en groupe compétition en cas de non-respect de ce point du règlement.

Pour les compétitions individuelles, le choix de participer ou non sera laissé à l'appréciation de l'entraîneur et de la gymnaste.

- **Participation aux stages pendant les vacances.** Un calendrier des stages de préparation compétitive sera remis au plus tôt par les entraîneurs afin que les familles puissent s'organiser.
- Le club compte sur votre esprit sportif car vos résultats et ceux de vos camarades en dépendent. La bonne ambiance est de rigueur ! Le sourire aussi !!

Tenue en compétition :

- *En équipe* : justaucorps du club + veste du club obligatoires
Il est attendu que les gymnastes arborent obligatoirement les couleurs du club lors des compétitions en équipes.
Les justaucorps sont mis à disposition des gymnastes pour les compétitions en équipes. Le coût de ceux-ci est pris en charge par le club.
Le justaucorps sera remis au gymnaste en début de saison contre caution et sera rendu après la dernière compétition de la saison. Toute dégradation ou non-retour du justaucorps entraînera l'encaissement de la caution.
Les vestes, et éventuellement les leggings, shorts seront mis en vente et/ou en location.
- *En individuelle* : justaucorps homologué pour les compétitions au choix de la gymnaste + veste du club obligatoire.

L'entraîneur décide de la composition de ses équipes compétitives et des compétitions sur lesquelles il les engage.

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des familles. Une participation financière du club pourra être proposée aux parents selon la distance du déplacement (hors département).

LA VALIDATION DU FORMULAIRE D'ADHESION INDUIT
POUR LES GYMNASTES, LES PARENTS OU TOUT AUTRE PERSONNE INTERESSEE,
L'ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION